

**DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Comité du  
**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**  
Séance du 23 NOVEMBRE 2005

Objet : L'an deux mille cinq et le vingt trois novembre  
à 17 heures

prestation capital décès M. DUBREUIL Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0511/06

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI, MARIO, MARY, MANFREDI, MANGIAPAN, MASCARELLI, PAUGET, VEROLA, VICTOR.  
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, SOMARIA, STEFANI.

Le Président informe l'Assemblée que suite au décès de Monsieur James DUBREUIL qui occupait le poste de directeur au sein de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, Mme DUBREUIL a sollicité l'attribution de la prestation capital décès. Le Syndicat Mixte doit verser aux ayants droits cette prestation d'un montant de 33 000 euros.

En effet, par référence à l'article 119 de la loi du 26/01/84 et l'article 7 du décret du 11/01/60, le capital décès est une prestation obligatoire à la charge de la collectivité versée aux ayants droits d'un fonctionnaire décédé. La somme du capital décès est calculée sur le traitement et les indemnités afférents à la classe et à l'échelon dans lesquels se trouvait le défunt au jour du décès.

Cette dépense obligatoire ayant une trop forte incidence sur le budget du Syndicat Mixte, le Président propose de solliciter le Conseil Général des Alpes-Maritimes afin d'obtenir une aide financière de 64 % correspondant aux statuts du Syndicat Mixte.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général des Alpes Maritimes une aide financière de 64 % de cette dépense exceptionnelle correspondant aux statuts du Syndicat Mixte soit 22 000 euros.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

Official stamp: ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES. Handwritten signatures: J. Thaon, and others.

Handwritten signatures: J. Thaon, and others. Official stamp: ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES.

Official stamp: LE DEPARTEMENT ALPES-MARITIMES.